

## ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU CAMPING LAC VERT



10 juin 2020

Bonjour à tous les membres de l'APCLV!

Ça y est, la saison de camping 2020 est commencée et tout le monde en est très heureux. Par contre, les mesures mises en place par les autorités sanitaires en raison de la COVID19 nous font faire certaines choses différemment et nous vous invitons à respecter les mesures recommandées afin que la saison se passe sans danger et de façon harmonieuse pour tous les membres de l'APCLV de même que tous les campeurs au Québec.

### PRATIQUE DU CAMPING EN TEMPS DE COVID19

La FQCC (Fédération Québécoise de Camping et Caravaning) a même lancé un guide de Pratique du camping en temps de COVID19, conçu spécialement pour informer les campeurs de toutes les précautions à prendre pour camper en toute sécurité. Nous vous invitons à télécharger ce document, disponible sur la page web <https://www.fqcc.ca/actualites/2020/05/27/la-fqcc-lance-son-guide-de-pratique-securitaire-du-camping/>

Guide : <http://www.epageflip.net/i/1251981-la-pratique-du-camping-en-temps-de-covid-19>

### DERNIÈRES NOUVELLES/DIRECTIVES

Depuis le lundi 8 juin, les structures de jeux pour enfants et les parcs peuvent être ouverts et nous avons donc retiré les clôtures de nos installations. Les enfants peuvent y jouer, tout en respectant les règles de distanciation sociale demandées par les autorités.

Le 9 juin, les autorités sanitaires nous ont confirmé que la fermeture des plages dans les campings du Québec demeure en vigueur, malgré la réouverture des piscines extérieures, des jeux et des modules de jeux et d'entraînement extérieurs.

Aussi, dès le 15 juin, le gouvernement autorisera les rassemblements intérieurs dans des résidences privées à condition qu'ils ne réunissent pas plus de 10 personnes, que les gens respectent la règle de distanciation de deux mètres et les règles d'hygiène de base. La recommandation de se limiter à des personnes appartenant à trois cellules familiales est aussi toujours valide.

Suite à cette annonce, certains contacts gouvernementaux nous ont indiqué que **cela ne touchait pas les terrains de camping**. Camping Québec attend une confirmation des autorités et nous vous reviendrons dès que nous obtiendrons des clarifications à ce sujet. La situation évolue rapidement et nous espérons que nous pourrons bientôt lever d'autres restrictions.

## FACTURATION

La facturation des frais communs, des frais d'électricité et de quais/enclos, lorsqu'applicable, est en cours et nous vous prions de payer la facture par virement *Interac* afin d'éviter la manipulation de chèques ou d'argent. Le virement *Interac* est une méthode facile, sécuritaire et gratuite, qui permet à l'APCLV de réduire les coûts et de gérer efficacement la facturation. C'est aussi la méthode à utiliser en temps de COVID19 et comme les annonces publicitaires actuelles l'indiquent, si vous n'êtes pas confortable, demandez l'aide d'un ami ou d'un parent pour apprendre à faire des virements *Interac* en toute sécurité. Pour ceux et celles qui ont besoin de guide, voici les procédures :

Se connecter à votre compte de banque;

Choisir l'option *Virer*;

Choisir l'option *Virement Interac*;

Choisir *Ajouter un destinataire*;

Destinataire: APCLV Camping Lac Vert;

Mode de virement :

- choisir Adresse courriel du destinataire : [apclv.gestion@gmail.com](mailto:apclv.gestion@gmail.com)
- ne pas choisir No de mobile du destinataire

Langue de correspondance

Question de sécurité : À qui le paiement

**Réponse de sécurité : APCLV2020**

Choisir *Faire un virement* :

*Sélectionner le destinataire* : APCLV Camping Lac Vert

Montant : indiquer montant de facture

Question de sécurité : À qui le paiement

**Réponse de sécurité : APCLV2020**

**Raison du virement : votre no de lot et de facture**

*Sélectionner le compte de provenance* : (votre choix)

## QUAIS ET ENCLOS

Il y a plusieurs quais et enclos à la disposition des propriétaires pour y stationner les embarcations et VTT et tous les équipements doivent être dûment inscrits dans un espace, Quiconque avait déjà un espace de quai ou d'enclos en 2019 recevra la facturation pour le même espace en 2020. En cas de non-renouvellement ou pour réserver un espace, veuillez communiquer à [enclos.apclv@gmail.com](mailto:enclos.apclv@gmail.com) et indiquer clairement vos besoins. Il est à noter que les frais de location des quais/enclos servent à maintenir ces installations. Tout

équipement/embarcation laissé sans permis dans les aires communes sera considéré abandonné et retiré.

#### LOCATION DE TERRAIN/INSTALLATION

Il est **permis de louer un terrain/installation pour une saison complète**, mais il est strictement **interdit de louer pour une plus courte période**. Les propriétaires locataires de terrains/installations doivent compléter le *Contrat de location d'un emplacement de camping et/ou installation*, et le remettre dûment rempli à l'APCLV.

Copie du *Contrat de location d'un emplacement de camping et/ou installation* au bas de ce communiqué.

#### PERMIS DE CONSTRUCTION/RÉNOVATION/TRAVAUX

Conformément aux règlements de l'APCLV (article 11), de même que de l'avis concernant des infractions aux règlements d'urbanisme émis par la Municipalité de Val-des-Bois le 30 avril 2018, il est **obligatoire d'obtenir les permis de travail nécessaires avant d'entreprendre tout travail/construction/rénovation** aux terrains et/ou installations.

Copie du *Permis de construction/rénovation et/ou travaux* au bas de ce communiqué

#### PÉRIODE TRANQUILLE

Même si la saison 2020 a commencé plus tard, il est interdit d'effectuer des travaux de rénovation/construction entre le 20 juin et le premier lundi de septembre (article 11.8 des règlements de l'APCLV). Il est aussi interdit de stationner des remorques/bateaux sur les terrains après le 20 juin (article 23 des règles). Nous sommes tous là pour se reposer et s'amuser et les travaux non terminés reprendront à l'automne.

#### POUBELLES, RECYCLAGE, ÉPINES

Le grand ménage des aires communes a été effectué et les épines râtelées sur les terrains seront recueillies. Par ailleurs, nous vous prions de porter une attention particulière à la disposition des différents résidus et de bien disposer des poubelles dans les bacs verts, du recyclage dans les bacs bleus, des objets de métal dans le bac à métaux et les cendres refroidies dans les barils à cendre.

#### CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

Il y a eu bris/vandalisme de barrière électronique récemment, avant l'ouverture du camping. Afin de décourager de tels actes et pour identifier les délinquants, nous avons installé 5 caméras pour surveiller les endroits suivants : barrière avant, barrière arrière, salle communautaire, espace vidanges/recyclage et bac à épines.

#### GESTION

Cette année, nous avons adopté un nouveau modèle de gestion qui nous avait été recommandé par un agent responsable de l'organisme CNESST. Nous

avons fait une redistribution des responsabilités par secteur d'activités parmi les administrateurs du Conseil d'administration de l'APCLV et des contrats de services ont été attribués pour l'entretien général du camping, pour la sécurité, de même que pour la comptabilité. La gestion des espaces quais et enclos a été assignée à Luc Clément en collaboration avec le CA. Vous pouvez communiquer au [enclos.apclv@gmail.com](mailto:enclos.apclv@gmail.com) pour transmettre vos demandes.

Les membres du conseil d'administration et les membres associés donnent de leur temps bénévolement et nous travaillons très fort au bon déroulement de toutes les tâches à accomplir.

Voici la distribution :

Sous la responsabilité de la présidente, Christine Beaudoin, le volet finance, administratif et communication avec la très grande collaboration et contribution de Marie St-Amour Roussel.

Sous la responsabilité du vice-président, Jonathan Visinski, le volet permis de construction, gestion des contrats de services pour l'entretien et la sécurité.

Sous la responsabilité de l'administrateur, Jean Gauthier, le volet plainte et membres associés.

Les membres du CA sont Christine Beaudoin, Jonathan Visinski, Benoit Larose et Jean Gauthier et vous pouvez nous joindre à l'adresse courriel [ca.campinglacvert@gmail.com](mailto:ca.campinglacvert@gmail.com)

Pour toute question concernant la gestion, vous pouvez nous joindre à l'adresse courriel [Apclv.gestion@gmail.com](mailto:Apclv.gestion@gmail.com)

CA – APCLV

Pièces jointes :

*Contrat de location d'un emplacement de camping et/ou installation*

*Permis de construction/rénovation et/ou travaux*